



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TGV Méditerranée

Question écrite n° 65111

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement afin qu'il lui indique de façon précise si le croisement de deux rames sur la nouvelle voie TGV Méditerranée peut être programmé et localisé en un point précis par les ingénieurs de la SNCF. Dans l'affirmative, il souhaiterait savoir si les nuisances sonores sont alors supérieures à celles provoquées par le passage d'un seul TGV.

Texte de la réponse

Le croisement des rames à 300 km/h est un événement que l'on peut qualifier d'aléatoire au sens mathématique du terme, et il ne donne pas lieu à une programmation particulière puisque la conception des matériels roulants et de l'infrastructure l'autorise en tout point de la ligne, tant vis-à-vis de la sécurité que du confort des passagers. Ce croisement n'induit pas de modification de la signature sonore des matériels roulants. De plus, dans la mesure où l'une des rames joue un effet d'écran par rapport à l'autre, seul le temps d'exposition pour un observateur extérieur peut être modifié en fonction du recouvrement observable de deux rames se croisant.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65111

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 août 2001, page 4469

Réponse publiée le : 3 décembre 2001, page 6937